

⚡ Retraitement hygiénique des laryngoscopes Classic+ F.O. de HEINE

Il est impératif de suivre les recommandations données ci-après dans les procédures mises en œuvre à l'hôpital et au cabinet du médecin, notamment par rapport aux directives, recommandations, normes et prescriptions juridiques nationales.

Le retraitement hygiénique doit être effectué par un personnel qualifié.

Les instruments doivent suivre un cycle complet de préparation – nettoyage et désinfection, contrôle et le cas échéant stérilisation – avant d'être utilisés sur le patient.

En accord avec les recommandations de l'Institut Robert Koch (RKI)* les laryngoscopes sont classés comme dispositifs médicaux semi-critiques de la classe A (sans exigences spécifiques en matière de retraitement hygiénique).

Nettoyage manuel préliminaire

Il est impératif d'éliminer les résidus et autres dépôts immédiatement après utilisation, par exemple en essuyant l'instrument ou en le brossant avec une brosse plastique souple.

Ceci doit être effectué immédiatement après utilisation afin d'éviter que des résidus quelconques ne sèchent sur l'instrument. Les dépôts incrustés peuvent rendre le nettoyage difficile et peuvent dégrader la surface de l'instrument.

Démontage du dispositif

Après la préparation sur le lieu d'utilisation, le dispositif doit être démonté en vue d'un retraitement hygiénique approprié. Détacher la lame de la poignée du laryngoscope. Retirer tous les composants électriques de la poignée, par exemple les piles, les accumulateurs rechargeables, le boîtier d'alimentation et le culot ainsi que le ressort inférieur. Les composants peuvent varier selon le type de poignée de laryngoscope. Se reporter à la notice d'utilisation du dispositif.



ATTENTION !

Risque d'endommagement de la poignée du laryngoscope : détacher toutes les pièces de la poignée de laryngoscope énumérées ci-dessus avant de passer au nettoyage, à la désinfection et à la stérilisation afin d'éviter tout endommagement des composants électriques du dispositif.

ATTENTION !

Risque d'endommagement de la surface du dispositif par l'emploi de solutions de nettoyage et de désinfection inadaptées !

Ne jamais plonger les lames dans des solutions physiologiques salines ni dans des détergents de nettoyage ou de désinfection contenant du peroxyde d'hydrogène (par exemple Cidex PA, Sporox, Virox3, blanchissants au peroxyde), des halogénures (en particulier des chlorures, mais aussi des iodures) ou tout ingrédient abrasif (par exemple les solutions lavantes).

ATTENTION !

Les lames comportant un faisceau de fibres optiques ne doivent pas être nettoyées aux ultrasons. L'instrument pourrait subir des dégâts irréparables.



Nettoyage et désinfection à la main

Pour le nettoyage et la désinfection à la main, seuls les produits dont l'utilisation est approuvée sur les dispositifs médicaux en acier inoxydable et comportant des fibres optiques pourront être employés. Il est impératif de suivre les recommandations d'utilisation du fabricant pour éviter tout dégât matériel et toute corrosion.

Après traitement, rincer soigneusement l'instrument à l'eau déminéralisée pour éviter les résidus superficiels.



ATTENTION !

Ne pas plonger le boîtier d'alimentation dans un liquide quelconque. Garder le boîtier d'alimentation sec. Ne pas le stériliser à la vapeur ou au gaz.

Se contenter d'essuyer le boîtier d'alimentation avec des lingettes désinfectantes à l'alcool.

Nettoyage et désinfection en machine

Les lames peuvent être nettoyées et désinfectées en machine à 93 °C. Seuls les produits dont l'utilisation est approuvée sur les dispositifs médicaux en acier inoxydable et comportant des fibres optiques pourront être employés. On pourra utiliser des produits alcalins.

Suivre les consignes données par le fabricant de la machine et par le fabricant des détergents. Il convient de charger la machine correctement de manière à ce que la procédure de nettoyage soit efficace. Les procédures de rinçage doivent assurer l'élimination de tout dépôt. Le rinçage final devra être effectué à l'eau déminéralisée.

En accord avec la recommandation de l'Institut Robert Koch (RKI)* le désinfectant doit couvrir le spectre d'efficacité AB (efficacité bactéricide, fongicide et virucide prouvée) selon la définition donnée par la liste RKI.

Stérilisation

En accord avec les recommandations de l'Institut Robert Koch (RKI)* la stérilisation doit être effectuée selon les besoins conformément aux prescriptions d'hygiène de l'établissement de santé. Nous recommandons la stérilisation à la vapeur saturée à 134 °C pendant 5 minutes. La stérilisation peut être soumise à certaines prescriptions dans le cadre des réglementations nationales. Des cycles de 18 minutes voire de 60 minutes dans les cas préconisés ne devraient pas endommager la partie métallique de la lame.



ATTENTION !

- Ne pas stériliser les lames dans le même plateau que des instruments chirurgicaux en acier inoxydable de qualité inférieure ni en contact étroit avec ce type d'instruments. Ces instruments peuvent rouiller et provoquer sur les lames des dégâts ultérieurs engendrés par la corrosion.
- En raison des problèmes liés au refroidissement rapide, la stérilisation éclair n'est pas une méthode approuvée de stérilisation des lames. Les lames endommagées par une stérilisation éclair ne seront pas couvertes par la garantie.
- Une réduction de la transmission lumineuse peut survenir à la suite d'une stérilisation à la vapeur fréquente ou répétée sur une longue durée.

La stérilisation par l'oxyde d'éthylène est permise pour les lames de laryngoscope.

Pour obtenir des renseignements d'ordre général concernant le retraitement des instruments, visitez le site Internet www.a-k-i.org publié par le « Groupe de travail sur la préparation des instruments ».

Contrôle

Le bon fonctionnement du laryngoscope doit faire l'objet d'un contrôle. Ce contrôle a lieu dès que les composants sont parfaitement secs et réassemblés. Les instruments endommagés devront être retirés.

* Recommandation de l'Institut Robert Koch (RKI) « Exigences en matière d'hygiène lors du traitement de dispositifs médicaux » (Bundesgesundheitsblatt - Gesundheitsforsch-Gesundheitsschutz 2001 44:1115-1126)

